

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 08022 Numéro SIREN : 431 348 432 Nom ou dénomination : 3S SANTE
--

Ce dépôt a été enregistré le 01/10/2020 sous le numéro de dépôt 75053



20200750532019

DATE DEPOT : 01/10/2020

N° DE DEPOT : 75053

N° GESTION : 2000B08022

N° SIREN : 431348432

DENOMINATION : 3S SANTE

ADRESSE : 15 R DE MADRID 75008 PARIS

MILLESIME : 2019

Greffé du tribunal
de commerce de Paris
Acte déposé le :

01 OCT. 2020

3S SANTE

Sous le N° :

75053

Société par Actions Simplifiée au capital de 87.000 €

Siège social : 15, rue de Madrid
(75008) PARIS

R.C.S. PARIS B 431 348 432

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 19 JUIN 2020

PROCES VERBAL

. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 .

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 19 JUIN 2020
--

L'An Deux Mil Vingt,

Le Dix-Neuf Juin,

à dix heures,

Les associés de la Société "3S SANTE", Société par Actions Simplifiée au capital de 87.000 € divisé en 4.350 actions de 20 € chacune, dont le siège social est à PARIS (75008) 15, rue de Madrid,

se sont réunis au siège social, sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée à l'entrée en séance par tous les associés présents ou représentés.

Monsieur Jean-Luc SICNASI préside la séance, en sa qualité de Président.

Monsieur le Président constate, d'après la feuille de présence arrêtée et certifiée véritable par les membres du bureau, que tous les associés sont présents ou représentés.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur Michel OHANA, Commissaire aux comptes, régulièrement convoqué par lettre recommandée avec avis de réception en date du 3 juin 2020, est absent, excusé.

Monsieur le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les statuts de la société,
- le texte de l'avis de convocation adressé individuellement à chaque associé,
- le texte de l'avis de convocation adressé au Commissaire aux comptes,
- la feuille de présence à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés,
- la liste des associés,
- l'inventaire, les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019,
- le rapport de gestion du Président,
- les rapports du Commissaire aux comptes,
- le projet des résolutions soumises à l'Assemblée,
- une liste contenant l'identité des personnes détenant plus du dixième, du tiers ou de la moitié du capital social,

14 JS

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du Président, les rapports du Commissaire aux comptes, le projet des résolutions, la liste des associés et tous documents relatifs à la présente assemblée, ont été tenus à la disposition des associés dans les délais prescrits par la loi.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2019,
- Lecture des rapports du Commissaire aux comptes,
- Examen et approbation, s'il y a lieu, des comptes et du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2019,
- Affectation des résultats,
- Quitus au Président et au Commissaire aux comptes;
- Conventions visées à l'article L. 227-1 du Code de commerce, intervenues ou renouvelées pendant ledit exercice,
- Dispositions de l'article 243 bis du C.G.I.,
- Dispositions de l'article 223 quater du C.G.I., le cas échéant;
- Approbation de la rémunération du Président,
- Questions diverses.

Lecture est ensuite donnée du rapport de gestion du Président et des rapports du Commissaire aux comptes.

Cette lecture terminée, Monsieur le Président ouvre les débats.

Il ajoute qu'il est à la disposition des associés pour donner toutes explications qu'ils désirent obtenir.

La discussion s'engage alors.

Après un échange de vues sur la marche de la société et les orientations financières et commerciales prévues pour les exercices à venir, et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes, figurant à l'ordre du jour :

VS

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne acte au Président de ce que chaque associé a été régulièrement convoqué à la présente assemblée et mis à même d'exercer librement les droits de communication qui lui sont impartis par la loi ainsi que le reconnaît respectivement chacun des associés composant l'Assemblée.

Ils acceptent comme régulière ladite convocation faite par le Président, pour ces jour, heure et lieu, et la ratifient.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et des rapports du Commissaire aux comptes, l'Assemblée approuve les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que la gestion de l'entreprise sociale telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et desdits rapports.

L'Assemblée Générale approuve en conséquence, les actes de gestion accomplis par Monsieur Jean-Luc SICNASI en qualité de Président au cours de l'exercice écoulé, dont le compte rendu lui a été fait, et lui donne quitus de son mandat pour cet exercice ainsi qu'au Commissaire aux comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport du Président, constatant que l'exercice 2019 se clôture par un bénéfice de :

TROIS CENT CINQUANTE CINQ MILLE
NEUF CENT CINQUANTE DEUX EUROS

355.952 €

décide de l'affecter de la manière suivante :

- la somme de :

DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS

250.000 €

sera distribuée aux associés, au prorata de leur participation dans le capital social, soit un dividende brut de 57,47 € par action.

Les dividendes perçus par les personnes physiques sont soumis, à compter de 2018, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU, aussi appelé « flat tax ») de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2%, soit un prélèvement à la source global de 30%.

1/ VS

Les actionnaires personnes physiques pourront ensuite choisir, lors de leur déclaration d'impôts :

- soit d'opter pour le maintien forfaitaire de ce régime, le PFU devenant alors libératoire;
- soit d'opter pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu avec abattement de 40%, le prélèvement à la source déjà supporté constituant alors un acompte sur l'impôt sur le revenu.

L'option, expresse et irrévocable, est globale (elle porte sur l'ensemble des revenus et gains entrant dans le champ d'application du PFU). Elle doit être exercée chaque année lors du dépôt de la déclaration de revenus et au plus tard avant la date limite de déclaration.

- le solde, soit la somme de :

CENT CINQ MILLE	
NEUF CENT CINQUANTE DEUX EUROS	105.952 €

est affecté au poste "Report à nouveau", qui passe ainsi d'un montant créditeur de :

CENT TRENTE SIX MILLE	
CENT SOIXANTE EUROS	136.160 €

à un nouveau montant, toujours créditeur, de :

DEUX CENT QUARANTE DEUX MILLE	
CENT DOUZE EUROS	242.112 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion sur la rémunération perçue par Monsieur Jean-Luc SICNASI au titre de ses fonctions de Président pour l'exercice 2019, déclare en approuver le montant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce, déclare en approuver le contenu.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

1.1/ VS

SIXIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale déclare que les sommes suivantes ont été distribuées au titre des trois exercices précédents :

<u>Exercice</u>	Distribution globale	Eligible à abattement fiscal de 40%	Non éligible à abattement
2016	156.973 €	156.973 €	/
2017	/	/	/
2018	180.012 €	3.642 €	176.370 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

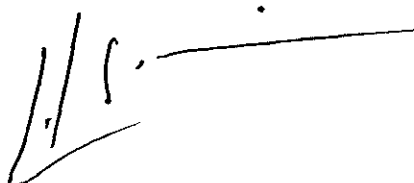
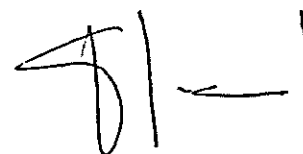
SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, les dépenses effectuées au cours de l'exercice 2019 et ayant trait aux opérations visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts pour un montant global de 7.260 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à onze heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel, après lecture, a été signé par le Président.

«3S SANTE»

Société par Actions Simplifiée

au capital de 87.000 €

**Siège social : 15, rue de Madrid
(75008) PARIS**

R.C.S. PARIS B 431 348 432

RAPPORT DE GESTION

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 19 JUIN 2020

. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

RAPPORT DE GESTION

Nous vous avons convoqués en Assemblée Générale Ordinaire annuelle afin, conformément aux dispositions de l'article L 232-1 du Code de commerce, de vous présenter notre rapport sur la gestion et la marche de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, soumettre à votre approbation le bilan et les comptes dudit exercice et vous faire part des perspectives de l'exercice en cours.

Votre Commissaire aux comptes vous donnera tout à l'heure lecture de son rapport général sur la marche des affaires sociales au cours de ce même exercice, et de son rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

En ce qui concerne les comptes annuels, nous vous rappelons que les méthodes et prescriptions établies par la réglementation comptable en vigueur ont été appliquées par nos services comptables.

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe au 31 décembre 2019 sont présentés conformément à ces règles.

Tous les documents sociaux, comptes, rapport et autres documents et renseignements relatifs au droit de communication des actionnaires préalables à l'Assemblée Annuelle vous ont été communiqués et ont été mis à votre disposition conformément aux dispositions légales, réglementaires et statutaires.

Nous allons maintenant vous présenter notre rapport sur la gestion et la marche des affaires sociales pendant l'exercice considéré, ainsi que la tendance globale pour l'exercice en cours.

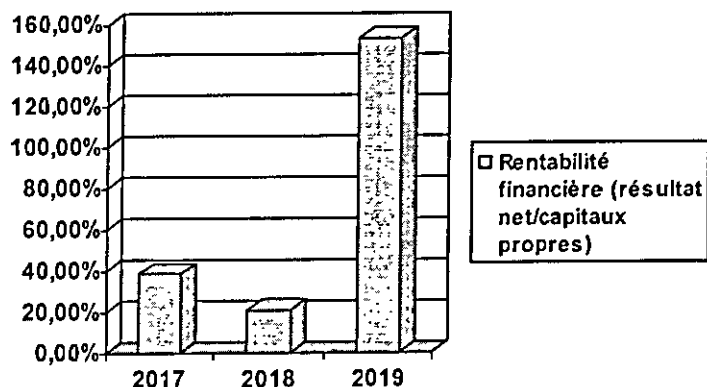
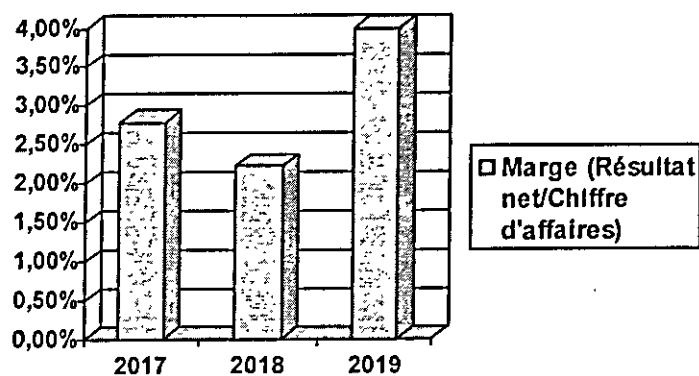
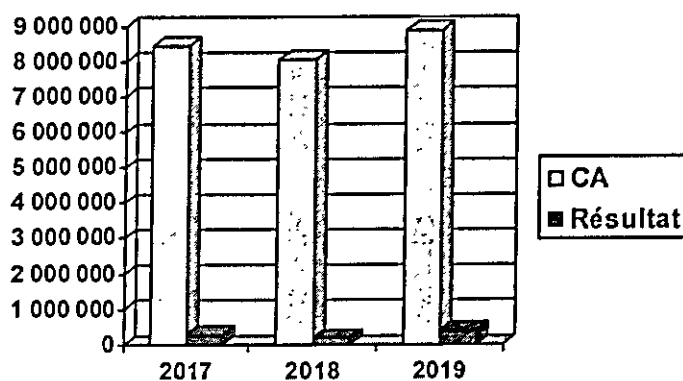
I- RESULTAT D'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE

A. Situation et activité de la société

L'exercice 2019 a été satisfaisant, avec un chiffre d'affaires en hausse de près de 10%, malgré les grèves des transports qui ont fortement diminué le chiffre d'affaires de décembre par rapport à nos prévisions.

B. Résultats d'activité

Le résultat de l'exercice 2019 se solde par un bénéfice en hausse de 97,74%, pour un chiffre d'affaires en légère hausse (+9,85%).



1) Les produits

Notre chiffre d'affaires s'est élevé à 8.887.997 € au titre de l'exercice 2019, contre 8.091.187 € pour l'exercice précédent (+9,85%).

Il correspond exclusivement à des prestations de services en France.

Nos produits financiers se sont élevés à 169 €, contre 102 € au titre de l'exercice 2018.

Ils correspondent à des intérêts et produits assimilés.

Nous n'avons en revanche pas réalisé de produits exceptionnels. Il en a été de même lors de l'exercice précédent.

2) Les charges

Les charges d'exploitation au titre de l'exercice 2019 se sont élevées à 8.502.821 €, contre 7.927.474 € pour l'exercice 2018 (+7,26%).

Examinons les principaux postes de cette rubrique :

- Les autres achats et charges externes ont atteint la somme de	:	558.200 €
contre 546.531 € pour l'exercice précédent.		
- Les impôts, taxes et versement assimilés se sont élevés à	:	263.602 €
contre 232.458 € lors de l'exercice 2018.		
- Les salaires et traitements ont atteint la somme de	:	5.366.976 €
contre 5.015.333 € pour l'exercice précédent.		
- Les charges sociales se sont élevées à	:	2.261.183 €
contre 2.078.531 € au titre de l'exercice 2018.		
- les dotations aux amortissements ont atteint la somme de	:	52.834 €
contre 54.597 € pour l'exercice précédent.		

Nous n'avons pas supporté de charge financière. Il en a été de même lors de l'exercice précédent.

Nos charges exceptionnelles ont atteint la somme de 1.849 €, contre 1.434 € au titre de l'exercice 2018.

Elles correspondent à :

- des pénalités et amendes : 1.611 €
- la valeur nette comptable d'immobilisations cédées : 237 €

3) Les résultats

D'un résultat d'exploitation bénéficiaire de 503.280 €, nous passons, compte tenu d'un résultat financier bénéficiaire de 169 €, à un résultat courant avant impôts bénéficiaire de 503.449 €.

Du fait d'un résultat exceptionnel déficitaire de 1.849 € et d'un impôt sur les bénéfices égal à 145.648 €, le résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2019 est un bénéfice de 355.952 €, contre un bénéfice de 180.012 € au titre de l'exercice 2018.

Avant de passer aux propositions de résolutions qui seront soumises à votre vote lors de l'Assemblée, examinons les immobilisations de la société et la structure de son endettement.

4) Immobilisations

Les immobilisations figurant au bilan au 31 décembre 2019 représentent un total de 656.113 € (valeur brute), contre 638.907 € au début de l'exercice.

Cette différence correspond à :

- des augmentations par acquisition d'immobilisations corporelles pour 22.867 € :
 - . installations générales, agencements, aménagements divers : 1.090 €
 - . matériel de bureau et mobilier informatique : 21.777 €
- des diminutions par cession d'immobilisations corporelles pour 5.662 € (matériel de bureau et informatique, mobilier).

5) Endettement

Le total de nos dettes au 31 décembre 2019 s'élève à 1.340.851 €.

Il s'agit de dettes à court terme.

Examinons les principales dettes :

- Fournisseurs et comptes rattachés	:	13.865 €
- Personnel et comptes rattachés	:	272.994 €
- Sécurité sociale et autres organismes rattachés	:	338.043 €
- Impôts sur les bénéfices	:	121.784 €
- T.V.A.	:	293.252 €
- Autres impôts, taxes et assimilés	:	112.448 €
- Groupe et associés	:	185.963 €

Délais de paiements des clients et fournisseurs

Conformément aux dispositions des articles L 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, au présent rapport est annexé un tableau sur les délais de paiement clients et fournisseurs conformément au modèle fixé par l'arrêté du 20 mars 2017.

II- PROPOSITIONS A L'ASSEMBLEE

1) Affectation du résultat

Le résultat de l'exercice 2019 fait apparaître un bénéfice de :

TROIS CENT CINQUANTE CINQ MILLE NEUF CENT CINQUANTE DEUX EUROS	355.952 €
---	-----------

qui pourrait être affecté de la manière suivante :

- la somme de :

DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS	250.000 €
---------------------------------	-----------

pourrait être distribuée aux associés, au prorata de leur participation dans le capital social, soit un dividende brut de 57,47 € par action.

Les dividendes perçus par les personnes physiques sont soumis, à compter de 2018, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU, aussi appelé « flat tax ») de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2%, soit un prélèvement à la source global de 30%.

Les actionnaires personnes physiques pourront ensuite choisir, lors de leur déclaration d'impôts :

- soit d'opter pour le maintien forfaitaire de ce régime, le PFU devenant alors libératoire;
- soit d'opter pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu avec abattement de 40%, le prélèvement à la source déjà supporté constituant alors un acompte sur l'impôt sur le revenu.

L'option, expresse et irrévocable, est globale (elle porte sur l'ensemble des revenus et gains entrant dans le champ d'application du PFU). Elle doit être exercée chaque année lors du dépôt de la déclaration de revenus et au plus tard avant la date limite de déclaration.

- le solde, soit la somme de :

CENT CINQ MILLE	
NEUF CENT CINQUANTE DEUX EUROS	105.952 €

pourrait être affecté au poste "Report à nouveau", qui passerait ainsi d'un montant créditeur de :

CENT TRENTE SIX MILLE	
CENT SOIXANTE EUROS	136.160 €

à un nouveau montant, toujours créditeur, de :

DEUX CENT QUARANTE DEUX MILLE	
CENT DOUZE EUROS	242.112 €

Les capitaux propres, après affectation dudit bénéfice, se présenteraient comme suit :

Capital social	:	87.000 €
Réserve légale	:	8.700 €
Report à Nouveau	:	242.112 €
SITUATION NETTE :		337.872 €

2) Quitus à la direction et au Commissaire aux comptes

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes tels que présentés au 31 décembre 2019 et donner quitus à Monsieur Jean-Luc SICNASI de sa gestion en qualité de Président de la société, au titre de cet exercice, ainsi qu'au Commissaire aux comptes.

3) Conventions de l'article L. 227-10 du Code de commerce

Nous vous précisons que des conventions tombant sous le coup de l'article L. 227-10 du Code de commerce sont intervenues au cours de l'exercice et qu'elles font l'objet d'un rapport spécial du Commissaire aux comptes de la société.

4) Distribution de dividendes
Article 243 bis du C.G.I.

En application des dispositions de l'article 243 bis du C.G.I., nous vous rappelons le montant des dividendes distribués au titre des trois exercices précédents, ainsi que les avantages fiscaux liés à ces distributions :

Exercice	Distribution globale	Eligible à abattement fiscal de 40%	Non éligible à abattement
2016	156.973 €	156.973 €	/
2017	/	/	/
2018	180.012 €	3.642 €	176.370 €

5) Rémunération de la direction

Nous vous demanderons également d'approuver le montant de la rémunération perçue par Monsieur Jean-Luc SICNASI au titre de ses fonctions de Président pour l'exercice 2019, qui s'est élevée à 56.588,65 € bruts.

6) Dépenses non déductibles fiscalement – Article 39-4 du Code Général des Impôts

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 7.260 € correspondant à des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

III - ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Notre société n'a pas déployé d'activité dans ce domaine au cours de l'exercice 2019.

IV- PRINCIPAUX RISQUES INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST EXPOSEE

Notre société n'est pas confrontée à des risques ou incertitudes spécifiques.

V- PERSPECTIVES D'AVENIR

La poursuite des grèves des transports en janvier 2020 puis la crise sanitaire liée au coronavirus à partir de mars 2020 ont fortement affecté l'activité économique mondiale et provoqué une forte baisse du chiffre d'affaires de 3S Santé. Baisse du chiffre d'affaires veut toutefois aussi dire beaucoup moins de salaires intérimaires et moins de charges sociales, ces postes étant dans les plus grosses dépenses, mais perte de marge. Nous ne sommes pas encore en mesure de dire si l'activité reprendra avant septembre 2020. La situation financière de la société est toutefois solide et lui permettra d'affronter cette période plus difficile.

VI- EVENEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Notre société a été touchée, comme beaucoup d'autres, par la crise sanitaire causée par le covid19.

Nous vous rappelons qu'en application de l'article L 232-23 du Code de commerce, les Sociétés par Actions Simplifiées sont tenues de déposer au Greffe du Tribunal de Commerce, dans le mois qui suit leur approbation par l'Assemblée Générale ordinaire :

- les comptes annuels,
- le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels,
- la proposition d'affectation des résultats soumise à l'Assemblée et la résolution d'affectation votée.

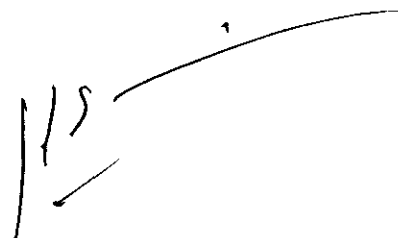
Nous allons maintenant vous donner quelques chiffres caractéristiques de l'évolution de notre société au cours des trois derniers exercices concernant :

- les frais généraux,
- les chiffres d'affaires et résultats,
- l'endettement à court, moyen et long terme.

Nous nous tenons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Nous espérons que les résolutions que nous vous proposons recueilleront votre agrément et vous demandons en conséquence de bien vouloir donner quitus à la gérance pour la gestion de l'exercice écoulé.

Le Président



I. FRAIS GENERAUX

	2017	2018	2019
SALAIRES TRAITEMENTS	5.286.874	5.015.333	5.366.976
CHARGES SOCIALES	2.036.596	2.078.531	2.261.183
IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	280.080	232.458	263.602
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	617.674	546.531	558.200
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	/	/	/
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	55.520	54.597	52.834
DOTATIONS AUX PROVISIONS	16.246	/	/
AUTRES CHARGES	1.141	24	27

II. CHIFFRE D'AFFAIRES ET RESULTATS

	2017	2018	2019
CHIFFRE D'AFFAIRES	8.482.222	8.091.187	8.887.997
RESULTAT D'EXPLOITATION	232.628	205.206	503.280
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	232.733	205.308	503.449
RESULTAT DE L'EXERCICE	237.220	180.012	355.952

III. STRUCTURE DE L'ENDETTEMENT

	2017	2018	2019
COURT TERME	1.218.305	1.166.996	1.340.851
MOYEN TERME	/	/	/
LONG TERME	/	/	/

S.A.S. 3S SANTE
15, rue de Madrid
75008 PARIS

TABLEAU II - RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES
(Art. R 225-81, R 225-83 et R 225-102 du Code de commerce)

NATURE DES INDICATIONS	2018	2019		
I - Situation financière en fin d'exercice :				
a) Capital social	87.000	87.000		
b) Nombre d'actions émises	4.350	4.350		
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	/	/		
II - Résultat global des opérations effectives :				
a) Chiffre d'affaires hors taxes	8.091.187	8.887.997		
b) Bénéfices avant impôts, amortissements et provisions	258.471	554.434		
c) Impôts sur les bénéfices	23.862	145.648		
d) Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	180.012	355.952		
e) Montant des bénéfices distribués (1)	180.012	250.000		
III - Résultat des opérations réduit à une seule action (2) :				
a) Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	53,93	93,97		
b) Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	41,38	81,83		
c) Dividende versé à chaque action (1)	41,38	57,47		
IV - Personnel :				
a) Nombre de salariés (moyenne)	139	117		
b) Montant de la masse salariale	5.015.333	5.366.976		
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales, etc.	2.078.531	2.261.183		
(1) Pour l'exercice dont les comptes seront soumis à l'assemblée générale des actionnaires, indiquer le montant des bénéfices dont la distribution est proposée par le directoire ou les gérants.				
(2) Si le nombre des actions a varié au cours de la période de référence, il y aura lieu d'adapter les résultats indiqués et de rappeler les opérations ayant modifié le montant du capital.				

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu
(tableau prévu au I de l'article D. 441-4 du Code de commerce)

Article D 441-4 I.1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D 441-4 I.2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement											
Nombre de factures concernées											
Montant total des factures concernées (en € TTC)	0	0	0	0	0					11.965	
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)	0	0	0	0	0						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)						0,11%					
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées											
Nombre des factures exclues	0					10					
Montant total des factures exclues (en € TTC)	0					25.298					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – Article L. 441-6 ou Article L. 443-1 du Code de commerce)											
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels (préciser) :					Délais contractuels (préciser) :					
	Délais légaux (préciser)					Délais légaux (préciser)					

Désignation de l'entreprise : SAS 3S SANTE Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Adresse de l'entreprise 15 RUE DE MADRID 75008 PARIS Durée de l'exercice précédent * 12

Numéro SIRET * 4 3 1 3 4 8 4 3 2 0 0 0 2 9

Néant ☐ *

				Exercice clos le, 31/12/2019	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	
		Frais de développement *	CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	2 900
		Fonds commercial (1)	AH	AI	80 000
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	
		Constructions	AP	AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	347 375
		Immobilisations en cours	AV	AW	180 250
		Avances et acomptes	AX	AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
		Autres participations	CU	CV	
Créances rattachées à des participations		BB	BC		
Autres titres immobilisés		BD	BE		
Prêts		BF	BG		
Autres immobilisations financières *		BH	BI	45 587	
TOTAL (II)		BJ	BK	347 375	308 737
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
		En cours de production de biens	BN	BO	
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT	BU	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	21 098
		Autres créances (3)	BZ	CA	47 215
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	10 886
		Disponibilités	CF	CG	750 523
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	21 683
		TOTAL (III)	CJ	CK	21 098
		Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW		
Primes de remboursement des obligations (V)		CM			
Écarts de conversion actif * (VI)		CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	368 473	1 928 663
Revenus : (I) Dont droit au bail :		CP	(3) Part à plus d'un an : CR		
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2020

Désignation de l'entreprise SAS 3S SANTE

Néant ☐ *

Exercice N

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 87 000...)	DA	87 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	8 700
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)	DG	
	Report à nouveau	DII	136 160
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	355 952
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (II)	DL	587 812
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (III)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	2 504
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	185 963
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	13 865
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 138 520
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	1 340 851
	Ecart de conversion passif * (V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 928 663
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	{ Écart de réévaluation libre	1D	
	{ Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 340 304
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	2 504

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 3S SANTE

Néant ☐ *

		Exercice N			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB	FC
	Production vendue { biens * services *	FD		FE	FF
		FG	8 887 997	FH	FI 8 887 997
	Chiffres d'affaires nets *	IJ	8 887 997	EK	FL 8 887 997
	Production stockée *				FM
	Production immobilisée *				FN
	Subventions d'exploitation				FO
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP 117 953
	Autres produits (1) (11)				FQ 152
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR 9 006 101
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *				FS
	Variation de stock (marchandises) *				FT
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *				FU
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				FV
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW 558 200
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX 263 602
	Salaires et traitements *				FY 5 366 976
	Charges sociales (10)				FZ 2 261 183
	DOTATIONS D'EXPLOITATION {	Sur immobilisations {		- dotations aux amortissements *	GA 52 834
				- dotations aux provisions	GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD
	Autres charges (12)				GE 27
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF 8 502 821
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG 503 280
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *			(III)	GH
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			(IV)	GI
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL 169
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM
	Différences positives de change				GN
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO
Total des produits financiers (V)					GP 169
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR
	Différences négatives de change				GS
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT
Total des charges financières (VI)					GU
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV 169
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW 503 449

(RENVOLS voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la note n° 2032.

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS 3S SANTE		Néant ☐ *			
				Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	1 611		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	237		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	1 849		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(1 849)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	145 648		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	9 006 270		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	8 650 318		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	355 952		
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2)	Dont			HY		
		produits de locations immobilières			IG		
	(3)	Dont			HP		
		- Crédit-bail mobilier *			HQ	22 697	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			1H		
		Dont produits concernant les entreprises liées			1J		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			1K		
		(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 23% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD		
	(9)	Dont transferts de charges			A1	117 953	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)			A5	3 738	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires	A9	3 738
		Dont cotisations facultatives Madelin		A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8	
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N		
	Pénalités et amendes				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
	Val nette compta des immbos cédées				1 611	237	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N			
				Charges antérieures	Produits antérieurs		

Désignation de l'entreprise SAS 3S SANTE										Néant ☐	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
								Consécutives à une reévaluation pratique au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	82 900	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2	KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3	KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	209 835	KW		KX	1 090	
		Matériel de transport *			KY	373	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	300 213	LC		LD	21 777	
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN	510 420	LO		LP	22 867	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
		Autres participations				8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés				IP		IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières				IT	45 587	IU		IV			
TOTAL IV				LQ	45 587	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				OG	638 907	OH		OJ	22 867		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
		par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultats d'une mise en équivalence 2							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CO		D0		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW	82 900	IX		
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU		MM		MN	210 925	MO	210 925	
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	373	MR	373	
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier	IW		MS	5 662	MT	316 328	MU	316 328	
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III		IV		NG	5 662	NH	527 625	NI	527 625	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		OU		M7		OW	
		Autres participations		IO		OX		OY		OZ	
Autres titres immobilisés		II		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	45 587	2G			
TOTAL IV		I3		NJ		NK	45 587	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		OK	5 662	OL	656 113	OM	527 625		

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2020

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 1 9

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS 3S SANTE

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE -
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2020

Désignation de l'entreprise SAS 3S SANTENéant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY	EL	EM	EN
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	PF	PG	PH
Terrains		PI	PJ	PK	PL
Constructions	Sur sol propre	PM	PN	PO	PQ
	Sur sol d'autrui	PR	PS	PT	PU
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV	PW	PX	PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	QA	QB	QC
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	QE	QF	QG
	Matériel de transport	QH	QI	QJ	QK
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	QM	QN	QO
	Emballages récupérables et divers	QP	QR	QS	QT
TOTAL III		QU	QV	QW	QX
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	ØP	ØQ	ØR

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	S1	S2	S3	S4
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non venant (NP + NO + NR)	NW			Total général non venant (NS + NT + NU)	NY	Total général non venant (NW - NY)	NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPÉRISES SUR PLUSIEURS EXERCICES *	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS 3S SANTE		Néant ☐			
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice			
	1	2	3	4			
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR		
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y		
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D		
		6E	6F	6G	6H		
		02	03	04	05		
		9U	9V	9W	9X		
		06	07	08	09		
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S		
	Sur comptes clients	6T	21 098	6U	6V	21 098	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A		
	TOTAL III	7B	21 098	TY	TZ	UA	21 098
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	21 098	UB	UC	UD	21 098
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF				
	- financières	UG	UH				
	- exceptionnelles	UJ	UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS 3S SANTE				Néant ☐ *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	45 587	UV		UW	45 587			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	25 298		25 298					
	Autres créances clients		UX	785 419		785 419					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * antérieurement constituée * UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	34 335		34 335					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	12 880		12 880					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR								
	Charges constatées d'avance		VS	21 683		21 683					
	TOTAUX		VT	925 202	VU	879 615	VV	45 587			
RENOIS	(1)	Montant des	VD								
		- Prêts accordés en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	2 504		2 504						
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	13 865		13 865						
Personnel et comptes rattachés		8C	272 994		272 994						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	338 043		338 043						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	121 784		121 784						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	293 252		293 252						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	112 448		112 448						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	185 963		185 963						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	1 340 851	VZ	1 340 851						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tes auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise SAS 3S SANTE		Formulaire déposé au titre de l'IR ET		Néant ☐		Exercice clos le 31/12/2019				
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA	355 952		
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-1 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	7 260			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	3 744			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	23 935	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX			
	Amendes et pénalités		WJ	1 611	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)						I7	145 648		
	Quote-part : Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires versés à l'article 209 B du CGI		L7				
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %				K7		
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions				18				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						ZN				
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du CGI)	SU	2 734	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW				
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3				
						WR	540 884			
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *						WS				
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)						WT				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs				WU	19 889		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						WV			
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WII			
	Régime des sociétés mères et des filiales *		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				WP			
	Produit net des actions et parts d'intérêts :		2A				WW			
	Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art. 223B du CGI)						XB			
	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *						I6			
	Majoration d'amortissement *						WZ			
	Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et réductions		Entreprises nouvelles - (Groupe d'entreprises en difficulté (44 ans))	K9	Entreprises nouvelles (44 ans)	L2	Les entreprises nouvelles (art. 44 bis A)	LA	
		Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 bis A)		L6	Société investissements immobiliers (art. 238 D)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 bis A)	PA		
ZFU-TE (art. 44 bis A et C)		QV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 bis A)	1F	Zone franche d'activité (art. 44 bis A)	XC				
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 bis A)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 bis A)	PC	Zone de développement (art. 44 bis A)	PB				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						XS	2 777			
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis A)	X9	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite	YII	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis A)	YC			
		dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis A)	YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis B)	YB	Lance dégragée par le report en arrière de déficit	ZI			
		dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis B)	YD							
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2				
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :						XI	518 218			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *						ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *						XL				
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	518 218			

Désignation de l'entreprise SAS 3S SANTE		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	59 435	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI*	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9I	
Charges à payer			
EFFORT CONSTRUCTION	9K	23 935	9L 19 889
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	23 935	YO 19 889
à reporter au tableau 2058-A :		ligne WI	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
LI			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2020

Désignation de l'entreprise : <u>SAS 3S SANTE</u>										Néant ☐ *					
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	756 160	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB								
						- Autres réserves	ZD								
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	180 012		Dividendes		ZE	800 012							
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions		ZF								
	TOTAL I	OF	936 172		Report à nouveau		ZG	136 160							
										TOTAL II		ZH	936 172		
RENSEIGNEMENTS DIVERS															
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)										YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier										YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus										YS				
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance										YT				
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8)										XQ	120 055			
	- Personnel extérieur à l'entreprise										YU	3 137			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	98 809			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV				
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)										ST	336 200			
	Total du poste correspondant à la ligne IW du tableau n° 2052										ZJ	558 200			
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE										YW	98 450			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)										YZ	165 152			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										YX	263 602			
TVA	- Montant de la TVA collectée										YY	1 797 913			
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	95 746			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2019) *										OB	5 309 300			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										OS				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK	%			
	- Numéro de centre agréé * XP										- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG				
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies										RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA		Plus-values à 15 % JK		Plus-values à 0 % JL										
			Plus-values à 19 % JM		Imputations JN										
	Groupe: résultat d'ensemble JD		Plus-values à 15 % JN		Plus-values à 0 % JO										
			Plus-values à 19 % JP		Imputations JF										
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JII		N° SIRET de la société mère du groupe JJ												

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 3S SANTE

Néant ☐

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)		Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations*	1	Mat. bureau & infor	5 662	5 424		237
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente (7)		Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxable à 19 % (11)
				19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
I - Immobilisations*	1	(237)	(237)				
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	20	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (8))	(237)				
	21	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (8))	(A)		(B)		(C)
	22	CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (D)					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11 Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis 1A, 208 C et 210 F du CGI

Néant ☒ *

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quatordecies 1 ^{er} et 1 ^{quator} CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
		N - 1			
		N - 2			
	Sur 10 ans ou sur une durée	N - 3			
	différente (art. 39 quatordecies	N - 4			
	1 ^{er} et 1 ^{quator} du CGI)	N - 5			
	(à préciser) au titre de :	N - 6			
		N - 7			
		N - 8			
		N - 9			
	TOTAL 2				

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

**Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)**

□

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SAS 3S SANTE

Néant ☒ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % :

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies 0 bis du CGI) ① :

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies 0 du CGI) ② :

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
N-1			
N-2			
N-3			
N-4			
N-5			
N-6			
N-7			
N-8			
N-9			
N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col J=S+D+F-G-H
	À 19 %, 16,5% ^m ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies 0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies 0 bis du CGI)	À 15 % ou À 16,5 % ^m		
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes N						
N-1						
N-2						
N-3						
N-4						
N-5						
N-6						
N-7						
N-8						
N-9						
N-10						

(1) Les plus values et les moins-values à long terme affectées aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N°2059-D-SD 2020

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS 3S SANTE	Néant ☒ *
---	---

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)				
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise: SAS 3S SANTE										Néant ☐	
Exercice ouvert le: 01/01/2019 et clos le: 31/12/2019						Données en nombre de mois		1	2		
DÉCLARATION DES EFFECTIFS											
Effectif moyen du personnel * :								YP	117,00		
Dont apprentis								YF			
Dont handicapés								YG			
Effectifs affectés à l'activité artisanale								RL			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE											
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE											
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises								OA	8 887 997		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées								OK			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								OL			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges								OT			
TOTAL 1								OX	8 887 997		
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée											
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								OH	152		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation								OE			
Subventions d'exploitation reçues								OF			
Variation positive des stocks								OD			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée								OI			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation								XT			
TOTAL 2								OM	152		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾											
Achats								ON	12 186		
Variation négative des stocks								OQ			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances								OR	410 223		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								OS			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée								OZ			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								OW	27		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée								OU			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								O9			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								OY	237		
TOTAL 3								OJ	422 673		
IV - Valeur ajoutée produite											
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)								OG	8 465 476		
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises											
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)								SA	8 465 476		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE											
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD											
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case								EV	x		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)								GX	8 887 997		
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)								EY	117,00		
Période de référence								HX			
Date de cessation								GZ	3 1 / 1 2 / 2 0 1 9		
								HR	/ / / / /		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F-SD 2020



(1)

Néant ☐ *

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31122019 N° SIRET 4 3 1 3 4 8 4 3 2 0 0 0 2 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 3S SANTE

ADRESSE (voie) 15 RUE DE MADRID

CODE POSTAL 75008 VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	4262
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	88

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	SASU	Dénomination	JLS HOLDING	N° SIREN (si société établie en France)	844804120	% de détention	97,98	Nb de parts ou actions	4262	
Adresse :	N°	4	Voie	RUE DU TERTRE	Code Postal	92150	Commune	SURESNES	Pays	FRANCE
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions		
Adresse :	N°		Voie		Code Postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions		
Adresse :	N°		Voie		Code Postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions		
Adresse :	N°		Voie		Code Postal		Commune		Pays	

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)		Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance:	Date		N° Département		Commune		Pays				
Adresse :	N°		Voie		Code Postal		Commune		Pays		
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)		Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance:	Date		N° Département		Commune		Pays				
Adresse :	N°		Voie		Code Postal		Commune		Pays		

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

2020	Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI		2464
(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)			
I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice			
A- Règles de droit commun			
Charges financières nettes de l'exercice déterminées au niveau du groupe fiscal		a	
EBITDA fiscal de l'exercice déterminé au niveau du groupe fiscal		b	
Fraction de charges financières nettes du groupe non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)		c	
B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé			
Ratio fonds propres/actifs déterminé au niveau du groupe fiscal		d	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé		e	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c)		f	
C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation			
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées non membres du groupe fiscal, pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres		g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées non membres du groupe fiscal, excédant 1,5 une fois et demie les fonds propres		h	

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report		
A- Suivi des charges financières nettes en report		
Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 13ème alinéa de l'article 223 B du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice : (c) - (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l	

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r			

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c) - (f)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 31122019

N° SIRET 43134843200029

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 3S SANTE

ADRESSE (voie) 15 RUE DE MADRID

CODE POSTAL 75008

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

SAS 3S SANTE

15 RUE DE MADRID

75008 PARIS

ANNEXES

Aux comptes annuels présentées en EUROS

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

ANNEXE

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Aux comptes annuels présentée en EUROS

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2019 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2018 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 928 663,42 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 355 952,36 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 15/05/2020 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficient des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - Fonds commercial**

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réservé aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015.

Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

-> Rappel important :

Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

ANNEXE

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Aux comptes annuels présentée en EUROS

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Fonds commercial (hors droit au bail) = 80 000 E

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Provis.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté	80 000		80 000	%
Fonds réévalué				%
Fonds reçu en apport				%
TOTAL	80 000		80 000	

3.2 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.2.1 - Immobilisations brutes = 656 113 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	82 900			82 900
Immobilisations corporelles	510 420	22 867	5 662	527 625
Immobilisations financières	45 587			45 587
TOTAL	638 907	22 867	5 662	656 113

3.2.2 - Amortissements et provisions d'actif = 347 375 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	299 966	52 834	5 424	347 375
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	299 966	52 834	5 424	347 375

3.2.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Concess.brevets licences	2 900	0	2 900	Non amortiss.
Fonds commercial	80 000	0	80 000	Non amortiss.
Instal./agenc.divers	210 925	122 257	88 668	de 5 à 10 ans
Matériel de transport	373	373	0	de 1 à 5 ans
Mat.bureau & informatique	161 465	113 343	48 122	de 1 à 10 ans
Mobilier	154 863	111 402	43 461	de 3 à 10 ans
TOTAL	610 525	347 375	263 150	

ANNEXE

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Aux comptes annuels présentée en EUROS

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.3 - Etat des créances = 925 202 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	45 587		45 587
Actif circulant & charges d'avance	879 615	879 615	
TOTAL	925 202	879 615	45 587

3.4 - Provisions pour dépréciation = 21 098 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	21 098				21 098
Comptes financiers					
Total	21 098				21 098

3.5 - Produits à recevoir par postes du bilan = 10 001 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	9 983
Autres créances	
Disponibilités	18
TOTAL	10 001

3.6 - Charges constatées d'avance = 21 683 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

ANNEXE

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Aux comptes annuels présentée en EUROS

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 87 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	4350	20,00	87 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	4350	20,00	87 000

4.2 - Etat des dettes = 1 340 851 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	2 504	2 504		
Dettes financières diverses	185 963	185 963		
Fournisseurs	13 865	13 865		
Dettes fiscales & sociales	1 138 520	1 138 520		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	1 340 851	1 340 851		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 198 380 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	2 504
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	8 395
Dettes fiscales & sociales	187 481
Autres dettes	
TOTAL	198 380

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 8 887 997 E**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	8 887 997	100,00 %
TOTAL	8 887 997	100,00 %

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

ANNEXE

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Aux comptes annuels présentée en EUROS

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 10 001 E

Produits à recevoir	Montant
Clients et comptes rattachés :	9 983
Clients factures a etablr(418100)	9 983
Disponibilités :	18
Banques interets courus a recevoir(518700)	18
TOTAL	10 001

8.2 - Charges constatées d'avance = 21 683 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatee d'avance(486000)	21 683
TOTAL	21 683

8.3 - Charges à payer = 198 380 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit :	2 504
Banques interets courus a payer(518600)	2 504
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	8 395
Fourn factures non parvenues.(408100)	8 395
Dettes fiscales et sociales :	187 481
Pers congés a payer(428200)	39 249
Pers autres charges a payer(428600)	10 300
Org.soc. congés a payer(438200)	20 187
Org.soc. autres charges a payer(438600)	5 298
Etat autres charges a payer(448600)	112 448
TOTAL	198 380

RÉSULTAT DES 5 DERNIERS EXERCICES

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en EUROS

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	31/12/2019 12 mois	31/12/2018 12 mois	31/12/2017 12 mois	31/12/2016 12 mois	31/12/2015 12 mois
<u>I - Situation financière en fin d'exercice</u>					
a) Capital social	87 000	87 000	87 000	87 000	87 000
b) Nombre d'actions émises	4 350	4 350	4 350	4 350	4 350
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
<u>II - Résultat global des opérations effectives</u>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	8 887 997	8 091 187	8 482 222	8 579 238	7 322 096
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	554 434	258 281	308 986	215 588	161 008
c) Impôt sur les bénéfices	145 648	23 862			
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	408 786	234 419	308 986	215 588	161 008
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	355 952	180 012	237 220	156 973	107 119
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
<u>III - Résultat des opérations réduit à une seule action</u>					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	94	54	71	50	37
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	82	41	55	36	25
c) Dividende versé à chaque action					
<u>IV - Personnel :</u>					
a) Nombre de salariés	117	139	140	141	125
b) Montant de la masse salariale	5 366 976	5 015 333	5 286 874	5 299 816	4 553 976
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	2 261 183	2 078 531	2 036 596	2 213 782	1 886 151

Observations complémentaires

Michel Ohana

Commissaire aux comptes

SAS 3S SANTE

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES**

EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

Rapport Général du Commissaire aux Comptes

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019 sur :

- ✓ Le contrôle des comptes annuels de la société 3S SANTE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- ✓ Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

J'ai effectué mon audit selon les normes de la profession. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.

Rapport Général du Commissaire aux Comptes

J'estime que mes contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée, ci-après.

Je certifie que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Le bilan au 31 décembre 2019 a été arrêté au total net de : 1 928 663 €

Le compte de résultat de l'exercice présente :

✓ un total de produits de :	€	9 006 270
✓ un total de charges de :	€	8 650 318
✓ un résultat bénéficiaire de :	€	355 952

Rapport Général du Commissaire aux Comptes

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

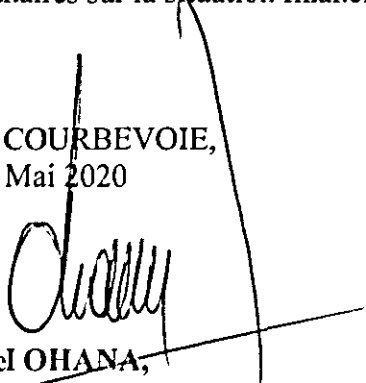
En application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, introduites par la Loi de sécurité financière du 1^{er} Août 2003, je vous informe que les appréciations auxquelles j'ai procédé, pour émettre l'opinion ci-dessus sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et qui ont porté notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à COURBEVOIE,
Le 29 Mai 2020



Michel OHANA,
Commissaire aux Comptes.

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2020

Désignation de l'entreprise : SAS 3S SANTE Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12
Adresse de l'entreprise : 15 RUE DE MADRID 75008 PARIS Durée de l'exercice précédent : 12
Numéro SIRET : 4 3 1 3 4 8 4 3 2 0 0 0 2 9 Néant ☐

		Exercice N clos le	
		31/11/2019	
		Brut 1	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)	AA	
	Frais d'établissement *	AB	
	Frais de développement *	CX	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	
	Fonds commercial (I)	AH	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	
	Terrains	AN	
	Constructions	AP	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	
	Autres immobilisations corporelles	AT	
	Immobilisations en cours	AV	
	Avances et acomptes	AX	
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	
	Autres participations	CU	
	Créances rattachées à des participations	BB	
	Autres titres immobilisés	BD	
	Prêts	BF	
	Autres immobilisations financières *	BH	
TOTAL (II)		BJ	
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	
	En cours de production de biens	BN	
	En cours de production de services	BP	
	Produits intermédiaires et finis	BR	
	Marchandises	BT	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	
	Autres créances (3)	BZ	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	
	Disponibilités	CF	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	
TOTAL (III)		CJ	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW	
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM	
	Écarts de conversion actif *	CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	
Récus (I) Dont droit au bail		CP	
Charges de réserve de provision *		CR	
Stocks			
Créances			

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2020

Désignation de l'entreprise **SAS 3S SANTE**

Néant ☐ *

Exercice N

CAPITAUX PROPRES		Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 87 000)		DA	87 000
		Primes d'émission, de fusion, d'apport,		DB	
		Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC	
		Réserve légale (3)		DD	8 700
		Réserves statutaires ou contractuelles		DE	
		Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF	
		Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)		DG	
		Report à nouveau		DH	136 160
		RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	355 952
		Subventions d'investissement		DJ	
		Provisions réglementées *		DK	
		TOTAL (II)		DL	587 812
Autres fonds propres		Produit des émissions de titres participatifs		DM	
		Avances conditionnées		DN	
		TOTAL (III)		DO	
Provisions pour risques et charges		Provisions pour risques		DP	
		Provisions pour charges		DQ	
		TOTAL (III)		DR	
DETTES (4)		Emprunts obligataires convertibles		DS	
		Autres emprunts obligataires		DT	
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	2 504
		Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	185 963
		Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	
		Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	13 865
		Dettes fiscales et sociales		DY	1 138 520
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	
		Autres dettes		EA	
Compte régul.		Produits constatés d'avance (4)		EB	
		TOTAL (IV)		EC	1 340 851
		Ecart de conversion passif *		ED	
		TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	1 928 663
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		IB	
	(2)	Dont		IC	
		Réserve spéciale de réévaluation (1959)		ID	
		Écart de réévaluation libre		IE	
		Réserve de réévaluation (1976)		IF	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EG	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EH	1 340 304
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			2 504

* (1) et (2) explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS 3S SANTE		Néant ☐ *				
				Exercice N				
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA				
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB				
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD				
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	1 611			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	237			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	1 849			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(1 849)			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ				
Impôts sur les bénéfices *				HK	145 648			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	9 006 270			
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	8 650 318			
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	355 952			
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO			
	(2)	Dont			HY			
		produits de locations immobilières			IG			
	(3)	Dont			HP			
		— Crédit-bail mobilier *			HQ	22 697		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH			
		Dont produits concernant les entreprises liées			IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX			
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC			
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD			
	(9)	Dont transferts de charges			A1	117 953		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)			A5	3 738		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives			A6	obligatoires	A9	3 738
		Dont cotisations facultatives Madelin			A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)			1. séquence N				
Pénalités et amendes				1 611				
Val nette compta des immbos cédées				237				
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs			1. séquence N				
				Charges antérieures		Produits antérieurs		